

CORONAVIRUS

Coronavirus : Impacts sur les associations d'ErE

Depuis le début de la crise du coronavirus, le Réseau IDÉE cherche à s'informer et à informer et sonder ses membres en vue de relayer vers les pouvoirs publics les inquiétudes de notre secteur.

Ainsi, deux Infor'Membres ont été envoyés sur cette question et d'autres le seront encore. Un encadré « coronavirus » a été créé sur la page Espace membres où vous pouvez retrouver tous les documents utiles liés à cette crise. N'hésitez pas à la consulter régulièrement :

<https://www.reseau-idee.be/espace-membres>

En outre, le Réseau IDÉE collabore étroitement avec IEW dans le cadre de la crise du coronavirus. N'hésitez pas à nous contacter pour toute question ou suggestion via les adresses suivantes :

coronavirus@reseau-idee.be – coronavirus@iew.be

En bref, les démarches réalisées vers les pouvoirs publics

Un courrier conjoint, au nom du Réseau IDÉE et d'IEW, a été envoyé le 30 mars à plusieurs ministres wallons en lien avec nos subventions. Une réponse rapide nous est parvenue du cabinet Henry qui tente de trouver des solutions pour le secteur environnemental et le secteur associatif wallon en général en vue de les présenter au Gouvernement wallon. Et la Ministre Morreale confirme l'immunisation des aides à l'emploi (APE), moyennant le non-recours au chômage temporaire pour les travailleurs et travailleuses APE.

Ce mercredi 22 avril, un communiqué du Gouvernement wallon annonce « *le maintien des subventions pour le secteur associatif. Le Gouvernement wallon immunisera les subventions des associations environnementales lorsqu'elles peuvent prouver que la suppression de leurs activités est liée à la crise du COVID19. Cette mesure vise à maintenir l'emploi dans le secteur associatif. Le but est aussi de garantir la pérennité de ces acteurs répondant aux besoins essentiels de notre société avant, pendant et après la crise.* »

Retrouvez le communiqué de presse complet sur l'espace membres.

En Région bruxelloise, nous sommes en contact étroit avec l'administration, qui est elle-même en contact avec le cabinet du Ministre de l'Environnement. Voici la dernière communication en date de Bruxelles Environnement :

<https://environnement.brussels/content/covid-19-les-frais-dannulation-des-evenements-subsidies-seront-pris-en-charge>

Covid-19 : Les frais d'annulation des évènements subsidiés par Bruxelles Environnement seront pris en charge

En ce qui concerne les évènements subsidiés, le gouvernement a pris des mesures :

- Si l'évènement est annulé, les frais prévus déjà engendrés et justifiés seront pris en charge mais le seront aussi, les frais d'annulation pour autant que ces frais n'aient pas fait l'objet d'autres aides et mesures liées à la crise du Covid-19 qu'elles soient fédérales, relevant des mesures économiques générales de la région, ou d'aides privées.

En pratique, il faudra attester sur l'honneur que ces frais ne sont pas couverts par une autre aide puis, comme toutes autres dépenses, les inclure dans l'inventaire général des dépenses et les accompagner de pièces justificatives.

- Si l'évènement est reporté en 2020, la date de remise des documents sera augmentée du délai entre la date initiale et la date finale de l'évènement.

Déclinaison opérationnelle de cette mesure :

- Rembourser les frais déjà engagés et non annulables.
- Maintenir le subventionnement des frais de personnel (pour peu que ceux-ci ne bénéficient pas d'une mise au chômage temporaire).

D'après nos informations, ces mesures s'appliquent aussi aux subsides pluri-annuels et aux subsides annuels déjà accordés.

En ce qui concerne le maintien du subside en cas de recours à du chômage temporaire partiel ou complet, les associations devront pouvoir justifier des frais de personnel réellement payés sur la période couvrant le subside. Les services de l'administration vont établir un monitoring des annulations, reports, et des conséquences financières en terme de maintien, augmentations et diminutions de montants, au cas par cas, afin d'évaluer l'impact budgétaire.

En Fédération Wallonie-Bruxelles (Éducation permanente, Organisations de Jeunesse...), les informations nous parviennent via la FESEFA (Fédération Education permanente), dont le Réseau IDée est membre et via la CESSOC (Confédération du secteur socio-culturel). Comme déjà annoncé, les subventions ne seront pas impactées. Le Gouvernement a décidé de garantir les subventions malgré la crise.

Premiers résultats de l'enquête « membres » sur l'impact de la crise

Le 31 mars, le Réseau IDée lançait une enquête auprès de ses membres afin de pouvoir objectiver auprès des pouvoirs publics l'impact socio-économique de la crise du coronavirus sur nos structures. Inter-Environnement Wallonie a également relayé l'enquête auprès de ses propres membres. Des premiers éléments d'analyse ont déjà permis de transmettre quelques données chiffrées au Gouvernement wallon (via le cabinet Henry).

L'enquête n'est pas encore finalisée. A ce jour, nous avons reçu les réponses de 32 associations. Si votre association n'y a pas encore répondu, merci de le faire au plus vite (via la page espace membres de notre site) !

En attendant l'analyse complète, voici déjà quelques tendances marquantes :

Des centaines d'activités annulées d'ici juin

Les chiffres, selon la taille de l'asbl, varient d'une dizaine, pour une petite structure, à plus de 150 activités annulées (d'ici la fin du mois de juin) pour des plus grosses structures (telles les Centres Régionaux d'Initiation à l'Environnement ou des centres d'accueil pédagogiques).

Des pertes financières de plusieurs dizaines de milliers d'euros

Une grande majorité (78%) des réponses confirment que les rentrées financières liées aux activités représentent une rentrée d'argent indispensable pour assurer le bon fonctionnement de leur structure (les recettes d'activités peuvent représenter jusqu'à 20% des recettes globales). En fonction du nombre d'activités annulées d'ici fin juin, les pertes financières varient dans une fourchette de 10.000 € à 120.000 €, avec une moyenne tournant autour de 40.000 €.

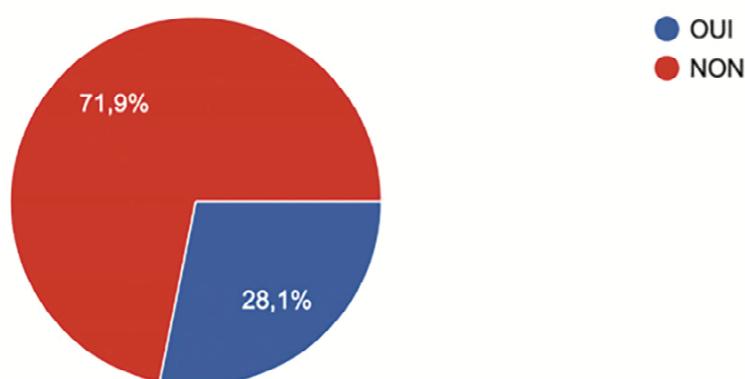
Le chômage temporaire est inévitable pour de nombreuses associations, à court ou moyen terme

A la date du 31 mars, déjà plus de 28% des asbl ont eu recours au chômage temporaire pour une partie de leurs travailleurs et travailleuses. Pour celles qui n'y ont pas encore eu recours, le télétravail est en général privilégié (sans être indemnisé). Toutefois, à moyen terme, 35% des associations déclarent qu'elles devront y recourir, et dans certaines structures, cela peut impacter une trentaine de personnes. Pour les structures plus importantes, la trésorerie et les réserves permettent de tenir le coup, mais jusqu'à quand ?

La plus grande inquiétude des asbl concerne l'immunisation, le maintien des subventions en cas de recours au chômage temporaire.

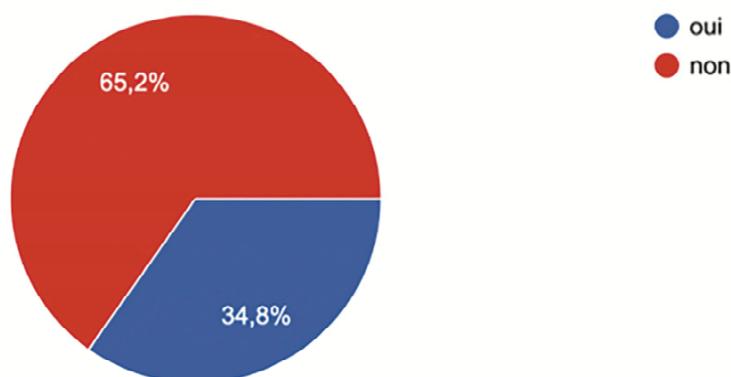
III. Dans le contexte de la crise du covid, à la date du 31 mars, avez-vous déjà eu recours au chômage temporaire?

32 réponses



3.b. Si NON, pensez-vous que vous devrez mettre prochainement vos travailleurs en chômage temporaire ?

23 réponses



Un soutien des pouvoirs publics indispensable à la survie

Pour plus de 55% des associations, la survie de la structure est menacée si les pouvoirs publics ne prennent pas des mesures (financières et autres) pour soutenir le secteur environnemental.

Nous continuons le suivi et nous vous tiendrons régulièrement informés.

Prenez soin de vous.

Pour le Réseau IDée,

Damien Revers